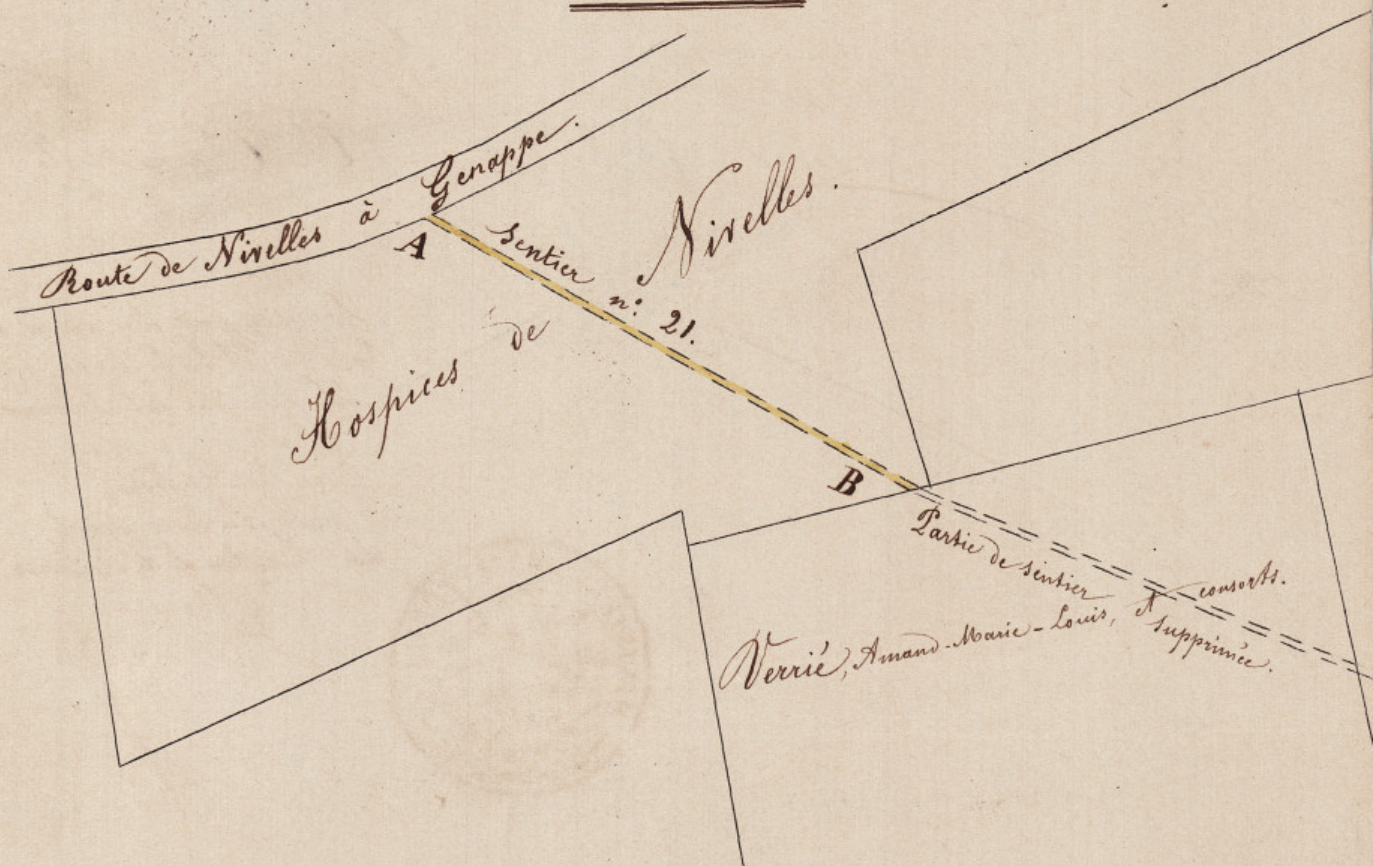


Plan-calque, extrait de l'atlas des chemins vicinaux  
de la commune de Chines, d'une partie du sentier n: 21 dont  
on demande la suppression au profit du propriétaire riverain.



## Legende.

**AB.** Partie du sentier n: 21, à supprimer, d'une superficie  
de trois ares deux centiares. 3,02.

Dressé en triple expédition et certifié conforme à  
l'atlas des chemins vicinaux de la commune de Chines par le  
géometre juré soussigné.

A Genappe, le 2 février 1861.

A. Minne

Par le Conseil Communal, le  
plein & autre part.

Chines, le 23 Février 1861.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire,  
Ch. Smeus

Le Bourgmestre,  
H. Camerell



Approuvé pour être annexé à  
l'arrêté royal du 24 Avril 1861

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé Rogier

Pour Copie Conforme,

Le Secrétaire général

du Ministère de l'Intérieur.

Polman

